

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 20 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-deux le Vingt du Mois d'Octobre							
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	21						
Date de la convocation : 05 octobre 2022								
Date d'affichage : 05 octobre 2022								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Robert PISSAVY, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Pierrick ROCHE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Flore COUTURE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.							
	Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS							
	Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Décision modificative n°4 BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le budget principal pour les éléments suivants :

- 5 000.00 € pour l'opération « bâtiments publics » afin de changer le chauffe-eau du stade.
- 5 000.00 € pour l'opération « matériel roulant » afin de réparer les axes de la mini-pelle et sa remorque.

Monsieur le Maire propose de prendre les crédits sur l'opération « Acquisition de matériel » n°134.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221024-DE_2022_110-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

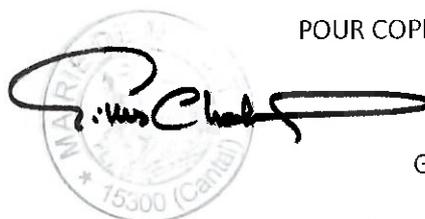
- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°4	
SECTION INVESTISSEMENT	
HAUSSE DES DEPENSES	
OPERATION 131 - AMELIORATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX Compte 2132	5 000,00 €
OPERATION 145 - MATERIEL ROULANT 2188 - Autres immobilisations	5 000,00 €
BAISSE DES DEPENSES	
OPERATION 134 - ACQUISITION DE MATERIEL 2188 - Autres Immobilisations	- 10 000,00 €
TOTAL	0,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221024-DE_2022_110-BF